

Le Pôl Legal

LE JOURNAL

La qualité révolutionnaire de notre régime exige que le peuple, ses intérêts, ses aspirations, et ses droits politiques soient l'ensemble de nos activités.

A. Sékou Touré

Redaction - Administration
Publicité
Adresse Télégraphique : Agutpres
B. P. 191 - TEL. 33-66 CONAKRY

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE
ORGANE QUOTIDIEN DU PARTI DEMOCRATIQUE DE GUINEE

EDITE PAR LA REGIE NATIONALE DE L'AGENCE GUINEENNE DE PRESSE

SOMMAIRE

Page 2.
Conférence régionale de Yomoumou.
Page 4.
L'ONU et ses problèmes.
Conférence de l'UIT à Genève Sports.

A l'Assemblée Nationale

LES CADRES POLITIQUES DE LA CAPITALE réunis sous l'égide du Bureau Politique National

Le Chef de l'Etat, le Président Ahmed Sékou Touré a présidé jeudi matin à l'Assemblée nationale, au nom du Bureau Politique National, une conférence des cadres politiques de Conakry. La réunion avait à l'ordre du jour deux points : un exposé sur les travaux du sommet des non-alignés et l'étude des problèmes posés par la rentrée scolaire dans notre capitale.

S'agissant de la conférence de la République a rappelé la division du monde en deux blocs : le camp socialiste et le camp capitaliste. Ces deux blocs s'affrontent dans tous les domaines de la vie internationale, ils sont en perpétuelle propagande l'un contre l'autre et dans le but d'entraîner chacun à sa suite les autres Etats et peuples du monde. Au regard de cette réalité, la Guinée dès la proclamation de son indépendance s'est affirmé non communiste tout en se refusant à être à la remorque du camp capitaliste. Par contre, elle a proclamé sa volonté de démocratiser la société guinéenne et à aider les peuples opprimés à se libérer. Par cette double option, la Guinée portait son choix sur la défense de la vérité d'où qu'elle vienne et sur le combat sans merci de toutes les injustices. C'est l'attitude du non-alignement que nous défendons ainsi et les événements depuis 1950 ont confirmé la justesse d'une telle position politique.

Soulignant qu'en 1962, seuls vingt huit pays ont participé à la conférence de Belgrade, le Président Ahmed Sékou Touré fait observer le progrès considérable enregistré par l'idée du non-alignement car au Caire se sont retrouvés cinquante sept pays souverains ayant la même attitude bien qu'ils appartiennent à des régions du monde et à des confessions différentes. Déjà en mai 1963, les pays africains dont certains auparavant avaient des attaches exclusives à l'égard d'un camp, ces pays ont voté une motion invitant leur gouvernement à refuser de s'aligner.

Le non-alignement part du souci qu'au lieu de choisir, tel pays contre tel autre, il est plus juste et légitime de se choisir soi-même, de choisir les idées justes et être fidèle à ses options. Ainsi, les non-alignés de quatre continents ont considéré définitivement au Caire le non-alignement comme une des compo-

santes de l'actuelle réalité internationale. Ils y sont parvenus grâce à une haute conscience qui a dominé les débats. La conclusion est que si les 57 Etats réunis au Caire restent fidèles aux engagements pris par la conférence, ils orienteront les Nations Unies dont ils forment la majorité dans le sens d'une évolution harmonieuse de la communauté internationale ; cela signifie aussi pour le Parti Démocratique de Guinée que les idées qu'il n'a cessé de défendre trouvent après le Caire un champ d'application très large. Le Président Ahmed Sékou Touré a évoqué ensuite le cas Tshombé. Il a informé les cadres politiques de la capitale que Tshombé n'a pas été admis à la conférence à la suite d'une réunion extraordinaire des Chefs d'Etat, réunion convoquée sur une initiative guinéenne. L'unanimité a été également acquise quand il s'est agi de renvoyer Tshombé au Caire aussi longtemps que ses mercenaires cerneraient les ambassades égyptienne et algérienne à Léopoldville. Il s'est même dégagé des délégations qui ont demandé que la conférence se transforme en tribunal international pour juger et condamner Tshombé.

Du reste, a rappelé le Chef de l'Etat, la décision excluant Tshombé de la conférence du Caire est valable pour toute réunion africaine et internationale tant que des mercenaires et des armées étrangères continuent à semer le chaos au Congo. Trois décisions importantes ont été par ailleurs prises au Caire : de la restitution à la Chine de son siège aux Nations Unies, la levée du blocus économique et militaire contre Cuba, la solidarité avec les pays qui luttent contre Israël dont la création est injuste et artificielle. Le Président de la République a justement rappelé les circonstances historiques dans lesquelles le peuple palestinien a été chassé de son pays par l'impérialisme, qui a installé Israël. Il a souligné en même que notre solidarité avec les pays arabes n'est pas du tout liée à une question religieuse, il s'agit de réparer une injustice politique, économique et humaine.

Le Président Ahmed Sékou Touré pour conclure son exposé sur le premier point de l'ordre du jour a fait un compte-rendu détaillé sur la visite qu'il a rendue successive-

ment à la Jordanie, à l'Arabie Séoudite, à l'Irak, à l'Ethiopie et au Nigéria.

Quant aux problèmes scolaires, le Chef de l'Etat leur a consacré une longue analyse qui a fait ressortir les progrès considérables que notre système d'éducation démocratique nous a permis d'enregistrer depuis 1958. A titre indicatif, il a noté les chiffres impressionnants du nombre d'enfants scolarisés, de professeurs formés, d'étudiants boursiers à l'étranger, de classes et d'écoles construites et le budget consacré à l'éducation nationale. Les efforts et sacrifices consentis ont permis de porter le taux de scolarisation de 7% qu'il était en 1958 à 28,31% en 1964.

Si de nouveaux problèmes se posent, le Chef de l'Etat a demandé à chaque cadre d'assumer ses responsabilités avec courage et les solutions viendront alors, dans ce sens il a souligné que la révolution ne se fait pas dans la facilité ni dans la démagogie, mais bien par la volonté chaque jour renouvelée, le souci constant d'être digne de confiance.

La journée du 2 octobre à N'Zérékoré

La journée du 2 octobre 1964, sixième anniversaire de l'indépendance nationale de la République de Guinée, a été célébrée à N'Zérékoré, avec un éclat tout particulier dans la joie et l'allégresse populaires.

Dans la nuit du 1er octobre 1964 à 20 heures, la JRDA et toute la population ont massivement organisé la retraite aux flambeaux à travers toutes les artères principales de la ville jusqu'à 21 h 30. A 22 heures des réjouissances populaires devaient se poursuivre tard dans la nuit.

Le 2 octobre dès 8 heures du matin, sous un panorama forestier particulièrement ensoleillé en cette saison des pluies, les 50.000 habitants de la ville en habit de fête, se sont rassemblés sur la place de la République pour commémorer comme il se doit le sixième anniversaire de la Révolution nationale guinéenne.

C'est à 9 heures, qu'a eu lieu le salut aux couleurs suivi peu de temps après par un imposant

Messages du Chef de l'Etat

Voici le télégramme adressé au Président du Soviet Suprême de l'URSS M. Anastase Mikoyan par le Président Ahmed Sékou Touré.

« Nous avons appris avec une vive émotion, l'accident d'avion survenu le 19 octobre et qui a coûté la vie aux membres de la délégation soviétique en route pour Belgrade, dont le chef d'Etat Major de l'Armée soviétique.

Nous voudrions vous assurer cette occasion particulièrement douloureuse, de nos sentiments profondément attristés, en vous priant de transmettre aux familles des victimes, au gouvernement et au peuple soviétiques, nos condoléances sincèrement émues ».

Signé : Ahmed Sékou Touré, Président de la République de Guinée.

Après la victoire du Parti travailliste aux élections générales et l'avènement de M. Harold Wilson au poste de Premier ministre, également après l'explosion de la bombe chinoise, le ministre d'Etat Diallo El Hadj Saïfoulaye a envoyé les messages suivants :

AU PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE M. HAROLD WILSON

C'est avec une grande joie que nous saluons la victoire du Parti travailliste aux élections générales et votre accession au poste de Premier ministre.

Le gouvernement et le peuple guinéens vous expriment à cette

occasion leurs chaleureuses et sincères félicitations.

Nous connaissons et apprécions hautement la ligne de votre Parti et ses prises de position tant dans les problèmes internationaux que dans ceux auxquels l'Afrique se trouve confrontée.

Nous sommes convaincus que le réalisme politique qui a toujours caractérisé le Labour sera un apport appréciable à la solution de questions qui se posent à certaines parties de notre continent.

Nous vous adressons nos meilleurs souhaits pour la réussite de votre gouvernement dans sa nouvelle tâche et formulons à votre endroit leurs vœux ardents de santé et de longévité.

Haute considération ». AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

« Nous avons enregistré avec une réelle fierté la nouvelle de la grande victoire du peuple chinois dans le domaine de la science.

Nous exprimons à ce titre occasion les sincères félicitations du gouvernement et du peuple de Guinée au gouvernement et au peuple chinois ainsi qu'aux éminents savants qui ont œuvré à cette réussite de votre nation qui fait honneur au monde afro-asiatique.

Nous sommes persuadés que la maîtrise de l'atome par votre pays, sera le prélude à d'autres exploits scientifiques de l'humanité et du bien-être de l'homme.

La domestication de la science en général et de l'énergie nucléaire en particulier, ouvrent des perspectives illimitées pour l'humanité et dans ce cadre, nous affirmons comme vous, que nous ne croyons pas à l'omnipotence de la bombe mais savons au contraire qu'elle pourra être éliminée par l'homme, son créateur, grâce à la bonne volonté de tous les Etats du monde en vue de l'abolition totale de l'arme nucléaire et atomique.

Le gouvernement chinois, nous le savons, est prêt à signer tout accord dans ce sens. Notre souhait est qu'il intervienne rapidement, afin que les grandes victoires de l'homme sur la science ne servent pas à son anéantissement, mais concourent au contraire à sa promotion continue, à sa sécurité et à son bien être dans la paix et la solidarité.

Nous vous exprimons nos meilleurs souhaits de bonheur personnel et de progrès continu au grand peuple chinois.

Haute considération ». Signé : pour le Président absent, Le ministre d'Etat chargé de l'intérim de la Présidence de la République : Diallo El Hadj Saïfoulaye.

De notre correspondant Koulibaly Mamadi

La vie dans la Nation

La conférence régionale de Yomou -Lutte contre le trafic -Recouvrement des taxes régionales en produits

Le Bureau fédéral de Yomou a tenu du 12 au 13 octobre à Péla, sa deuxième conférence régionale.

Cette conférence a regroupé des délégués des 3 sections de la région : Diéké, Péla et Yomou, les chefs des services régionaux, le comité régional de la J.R.D.A. l'Union locale de la C.N.T.G. et les invités de 25 comités de base sur les 37 de la section de Péla.

Dans son rapport, le Bureau fédéral a abordé plusieurs questions dont notamment, le développement économique et social de la région, les voies et méthodes à suivre pour l'amélioration du rendement dans le travail productif, l'intensification de la bataille engagée contre les trafiquants et l'assainissement du climat politique dans la fédération.

La deuxième partie de ce rapport traitait du compte rendu des travaux et recommandations du récent C.N.R., tenu du 14 au 19 septembre 1964 à Conakry.

Après interventions des délégués des sections, le rapport a été discuté et approuvé dans son ensemble.

Prenant la parole, M. Soumah

Sékou, gouverneur de région, a, au nom du Bureau fédéral, félicité les délégués du climat favorable qui a animé les débats et, s'est réjoui du grand nombre de réalisations enregistrées sur tous les plans, par les militants à savoir : création de pépinières et plantations de café, de nouvelles routes reliant les villages, recouvrement de la taxe régionale en produits, repression du trafic sur nos frontières etc...

Il a poursuivi son intervention en invitant les militants à la vigilance afin d'étouffer dans l'œuf toutes interventions des fauteurs de trouble et des rafiants « qui sont, a-t-il affirmé, les ennemis les plus dangereux de notre régime ».

Rappelant les normes de production fixées à la région de Yomou, M. Soumah Sékou a conclu en mettant l'accent sur la nécessité de redoubler d'effort pour l'accomplissement de ces normes avant le délai fixé.

C'est sous le signe de l'engagement militant et par les cris de : « Vive la Révolution, Vive la production » que s'est terminée cette importante conférence.

De notre correspondant
Traoré Ibrahimia

La visite en Roumanie de Madame Cissé Jeanne MARTIN

Mme Cissé Jeanne Martin, secrétaire générale de la Panafricaine des Femmes a quitté Conakry pour la Roumanie et la Bulgarie, mardi 20 oct. re.

Mme Jeanne Martin va participer au séminaire international des Femmes qui a lieu à Sofia et, à partir du 27 octobre elle effectuera une visite en Roumanie sur invitation du Conseil National des Femmes de la République Populaire Roumaine.

M. Fardet à Conakry

M. Fardet, expert du Bureau International du Travail pour l'enseignement agricole, est arrivé lundi à Conakry par le vol d'Air Guinée en provenance de Dakar.

Invité par le gouvernement de la République, l'expert du B.I.T. aura à étudier sur place les données concrètes pour une coordination de l'action du B.I.T., de l'UNICEF et de la FAO en vue de la participation de ces organismes internationaux à l'introduction et au développement des disciplines et de la production agricoles dans l'enseignement guinéen conformément aux décisions des dernières assises du Parti Démocratique de Guinée.

La conférence des pays non-alignés RESOLUTIONS

Suite de notre précédent numéro

Droit des peuples à l'auto-détermination

La conférence réaffirme solennellement le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à forger leur propre destin.

Elle souligne que ce droit constitue l'un des principes essentiels de la Charte des Nations Unies, qu'il a été défini aussi dans la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine et que les Conférences de Bandung et de Belgrade ont instamment demandé qu'il soit exercé, d'une façon effective.

La conférence constate que ce droit est encore dénié ou violé ce qui entraîne l'accroissement continu de la tension et l'extension des foyers de guerre dans de nombreuses régions du monde.

La Conférence dénonce l'attitude qui s'oppose à l'exercice du droit des peuples à l'auto-détermination.

Elle condamne l'usage de la force ainsi que toutes les formes d'intimidation, d'ingérence et d'intervention qui tendent à empêcher l'exercice de ce droit.

LA DISCRIMINATION RACIALE ET LA POLITIQUE D'APARTHEID

Les Chefs d'Etat ou de gouvernement déclarent que la discrimination raciale et particulièrement l'apartheid, sa forme la plus odieuse, constitue une violation de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme ainsi que du principe de l'égalité des peuples. En conséquence, tous les gouvernements qui persistent encore à pratiquer la discrimination raciale doivent jusqu'à ce qu'ils aient renoncé à être mis au banc de l'humanité, leur politique injuste et inhumaine. Les gouvernements et peuples représentés à cette conférence sont décidés à ne pas tolérer davantage la présence de la République d'Afrique du Sud dans le concert des nations.

La politique raciale inhumaine de l'Afrique du Sud constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Tous les pays intéressés à la paix doivent donc déployer tous leurs efforts pour que les libertés fondamentales soient assurées au peuple d'Afrique du Sud.

Les Chefs d'Etat ou de gouvernement affirment solennellement leur respect total du droit des minorités ethniques ou religieuses à être protégées en particulier contre le crime de génocide ou toute autre violation des droits fondamentaux de l'homme.

Sanctions contre la République d'Afrique du Sud.

(1) La conférence regrette de constater que l'obstination du gouvernement de Pretoria à défier la conscience de l'humanité s'est trouvée renforcée par le refus de ses amis et alliés - notamment certaines grandes puissances - d'appliquer les résolutions des Nations-Unies sur les sanctions contre l'Afrique du Sud.

(2) En conséquence, la conférence :

a) Invite tous les Etats à boycotter toutes les marchandises sud-africaines et à n'exporter aucune marchandises vers l'Afrique du Sud et notamment les armes, les munitions, le pétrole et les produits miniers.

b) Invite tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à rompre les relations diplomatiques, consulaires et autres avec l'Afrique du Sud.

c) Demande que les gouvernements représentés à cette conférence interdisent le survol de leur territoire, l'accès de leurs aéroports et ports aux avions et aux navires à destination ou en provenance de l'Afrique du Sud et à arrêter tout trafic routier ou ferroviaire avec ce pays.

d) Exige la libération de toutes personnes emprisonnées, internées

ou soumises à d'autres restrictions pour s'être opposées à la politique d'apartheid.

e) Invite tous les pays à prêter leurs concours au Bureau spécial créé par l'O.U.A. en ce qui concerne l'application des sanctions contre l'Afrique du Sud.

LA COEXISTENCE PACIFIQUE ET SA CODIFICATION PAR L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES

Considérant les principes proclamés à Bandung en 1955, la résolution 1514 (XV) des Nations-Unies en 1960, la déclaration de la conférence de Belgrade, la charte de l'Organisation de l'Unité Africaine ainsi que de nombreuses déclarations communes de Chefs d'Etat ou de gouvernement sur la coexistence pacifique;

Réaffirmant leur conviction profonde que, dans les circonstances actuelles, l'humanité doit considérer la coexistence pacifique comme la seule voie de renforcer la paix mondiale qui doit être basée sur la liberté, l'égalité et la justice entre les peuples et dans un cadre nouveau de relations pacifiques et harmonieuses entre les Etats et les nations du monde ;

Considérant que le principe de la coexistence pacifique repose sur le droit de tous les peuples d'être libres et de choisir conformément et à leur personnalité nationale et à leurs idéaux, et s'oppose à la domination étrangère sous toutes ses formes ;

Convaincus également que la coexistence pacifique ne peut être pleinement réalisée dans le monde sans que soient abolis, l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme ;

Profondément convaincus que l'interdiction absolue de la menace ou de l'emploi de la force, directe ou déguisée, et la renonciation à toutes formes de coercition dans les relations internationales, la suppression des rapports d'inégalité et la promotion de la coopération internationale en vue d'accélérer le développement économique, social et culturel, constituent les conditions nécessaires à la sauvegarde de la paix et à la réalisation du progrès général de l'humanité.

Les Chefs d'Etat ou de gouvernement proclament solennellement les principes fondamentaux suivants de la coexistence pacifique :

1. Le droit à l'indépendance complète qui est un droit inaliénable doit être reconnu immédiatement et sans condition à tous les peuples conformément à la charte et aux résolutions des Nations-Unies ; tous les Etats sont tenus de respecter ce droit, et d'en faciliter l'exercice.

2. Le droit à l'auto-détermination qui est un droit inaliénable

SPORTS ... SPORTS ...

Suite de la page 4

Sabre individuelle

Le Hongrois Tibor Peza a remporté la médaille d'or au sabre individuelle devant Claude Arabo (France) et Umar Mavlihanov (U.R.S.S.).

Cyclisme

En raison de la pluie qui tombe à Tokio, les épreuves de cyclisme de la 974.33 ont été annulées mardi. Le programme de cette discipline compte désormais deux jours de retard. Les organisateurs ont, par conséquent, envisagé de grouper en une seule journée les épreuves de deux journées en faisant, en outre, disputer hier après-midi les courses de Tandem et de poursuite.

Pe'tite carabine trois positions

Dans cette épreuve de tir, la médaille d'or est revenue à Lones Esley, nouveau record du monde, la médaille d'argent : Velicho Hristov, médaille de bronze Lazlo Hamenerl (Hongrie) avec 1151 points.

Boxe

En quart de final, le poids super-léger, le Ghanéen Eddie Blav bat Da Silva (Bresil) aux points. Doté d'une puissance de frappe supérieure à celle du Brésilien, Blav a accumulé beaucoup de points.

En poids super walter toujours en quart de final Joseph Gonzales (France) bat Anthony Barber (Australie) par arrêt de l'arbitre au premier round. L'Australie

était déjà allée au tapis quand l'arbitre s'est aperçu qu'il avait l'arcade sourcilière droite ouverte. Sur l'avis du médecin, l'arbitre arrêta le combat et permit à Gonzales d'obtenir la médaille d'or. Rappelons qu'il y a deux médailles de bronze en boxe.

Par ailleurs, dans le même temps et dans les mêmes conditions, le Nigérien Jojim Maïygun bat Tom Bogo (Danemark). Par un crochet du droit qui ouvrit l'arcade sourcilière droite de son arbitre, Jojim l'emporta au premier round.

Enfin, concrétisant la suprématie des boxeurs africains à ces 18ème jeux olympiques, le Tunisien Gabib Galhia s'est qualifié pour les demi-finales du tournoi olympique de boxe en battant le Cubain Betancourt par K.O. technique au premier round.

Nouvelles sportives

En finale de la coupe de football de la fédération de Conakry-I, le Simandou Club du 8e arrondissement sera opposé au Sily-Star du 3e arrondissement le dimanche 25 octobre sur le stade fédéral de Conakry-I à partir de 16 h 30.

La Guinée... l'Afrique... le monde...

RESOLUTIONS

(Suite de la page 2)

doit être reconnu à tous les peuples; aussi toutes les nations et tous les peuples ont-ils le droit de déterminer leur statut politique et de se développer, sans intimidation ni entrave dans les domaines économique, social et culturel.

3. La coexistence pacifique entre les Etats ayant des systèmes sociaux et politiques différents est à la fois possible et nécessaire; elle favorise la création de rapports de bon voisinage entre les Etats en vue de l'établissement d'une paix durable et du bien-être général.

4. L'égalité souveraine des Etats doit être reconnue et respectée. Elle comporte le droit pour tous les peuples, d'exploiter librement leurs ressources naturelles.

5. (Les Etats doivent s'abstenir de toute menace ou de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'autres Etats; une situation provoquée par la menace ou l'emploi de la force ne sera pas reconnue et, en particulier, les frontières établies des Etats seront inviolables. Aussi tout Etat doit-il s'abstenir de s'immiscer dans les affaires des autres Etats ouvertement ou insidieusement ou par le moyen de la subversion et des diverses formes de pression politique, économique et militaire. Les différends de frontières seront réglés par des moyens pacifiques.

(De plus, ils déclarent que c'est le devoir des Etats de ne pas reconnaître une situation résultant de la menace ou de recours à la force en violation des dispositions de la charte des Nations-Unies).

6. Tous les Etats respectent les droits et libertés fondamentaux de la personne humaine et l'égalité de toutes les nations et races.

7. Tous les conflits internationaux doivent être réglés par des

moyens pacifiques, dans un esprit de compréhension mutuelle et sur la base de l'égalité et de la souveraineté de telle manière que la justice et les droits légitimes ne soient pas lésés. Tous les Etats doivent s'attacher à promouvoir et à renforcer les mesures tendant à atténuer la tension internationale et à réaliser le désarmement général et complet.

8. Tous les Etats doivent coopérer dans le but d'accélérer le développement économique dans le monde et notamment dans les pays en voie de développement. Cette coopération doit tendre à diminuer l'écart croissant entre le niveau de vie

des pays en voie de développement et celui des pays développés est indispensable à la préservation d'une paix durable.

9. Les Etats doivent remplir de bonne foi leurs obligations internationales conformément aux principes et aux objectifs des Nations-Unies.

La conférence recommandée à l'Assemblée générale des Nations Unies d'adopter à l'occasion de son vingtième anniversaire, une déclaration sur les principes de la coexistence pacifique. Cette déclaration constituera une étape importante vers la codification de ses principes.

(à suivre)

Calendrier du renouvellement des ligues sportives

En vue de mettre en place les nouvelles ligues sportives en application des nouvelles dispositions sur la réorganisation du sport, des assemblées constitutives de ligues de football, de basket-ball et de volleyball se tiendront conformément au calendrier suivants :

Ligue maritime : Conakry-I, Conakry-II, Boké, Boffa, Dubréka, Forécariah, Fria, le 25 octobre 1964 à Conakry-I.

Délégation : Kouyaté N'Faly, membre du Conseil National de la J.R.D.A., chef de la délégation; Camara N'Famara, Camara Kéba; Fédération Guinéenne de Football; Soumah Kerfalla, Fédération Guinéenne de volleyball;

Touré Kémoko, Kaloga Sékou Oumar, Fédération Guinéenne de basket-ball.

Ligue du centre : Kindia, Mamou, Dalaba, Pita, Téliélé, le 25 octobre 1964 à Kindia :

Délégation : Béréte Daouda, membre du Conseil National de la J.R.D.A., chef de la délégation; Abou Diallo et Joseph Manguet, Fédération Guinéenne de Football;

Kéita Morlaye Fédération Guinéenne de Volley-ball; Turpin Richard, Fédération Guinéenne de basket-ball.

Ligue du Nord : Labé, Tougué, Gaoual, Koundara, Mali, le 27 octobre 1964 à Labé :

Délégation : Béréte Daouda, membre du Conseil National de la J.R.D.A., chef de la délégation;

Sylla Boubacar et Sankhon Kandet Fédération Guinéenne de Football, **Touré Papa Gebar,** Fédération de Volley-ball, **Touré Moumini** Fédération Guinéenne de Basket-ball.

Ligue de l'Est : Kankan, Faranah, Dinguiraye, Dabola, Kouroussa, Siguiri, le 25 octobre 1964 à Kankan :

Délégation : Camara Ibrahima Camille, membre du Conseil National de la J.R.D.A., chef de la délégation :

Kaba Sékou et Bangoura Pathé, Fédération Guinéenne de Football, **Yansané Sékou,** Fédération Guinéenne de Volley-ball, **Hadiri Karim,** Fédération Guinéenne de Basket-ball.

Ligue du Sud : Macenta, N'Zérékoré, Beyla, Kissidougou, Guékédou, Yomou, le 27 octobre 1964 à Macenta :

Camille, membre du Conseil National de la J.R.D.A., chef de la délégation :

Coumbasesa Adboulaye, Fédération Guinéenne de Football, **Camara Aly Badara,** Fédération Guinéenne de Volley-ball, **Koita Doudou,** Fédération Guinéenne de Basket-ball.

Le Conseil National de la J.R.D.A. invite les fédérations du Parti citées dans le présent communiqué à se faire représenter à ces assemblées constitutives par :

- Le secrétaire général du comité régional de la J.R.D.A.;
- Le responsable aux sports;
- Deux représentants de chacune des ligues de football, volleyball et basket-ball.

L'O. N. U.

Suite de la page 4

du Conseil de Sécurité en date du 4 mars 1964, l'ONU a été invité à envoyer une force du maintien de la paix à Chypre, et à désigner un médiateur. Il est prévu que la Force restera dans l'île pendant trois mois, toutes dépenses étant prises en charge par les gouvernements fournissant les contingents et par Chypre. Le secrétaire

général U Thant ne cesse de renouveler ses appels à la modération et ses avertissements au Conseil de Sécurité.

Dans toute ses activités à caractère politique, l'Organisation des Nations Unies ne poursuit qu'un but, inscrit dans le préambule de sa charte par ses fondateurs, à savoir: «maintenir ou restaurer la paix universelle pour le bien de l'humanité tout entière.

L'O.N.U. et la décolonisation

L'Organisation des Nations Unies porte un intérêt tout particulier au bien-être et au progrès des millions d'êtres humains vivant dans les territoires dépendants. Depuis la signature de la Charte des Nations Unies en juin 1945, le nombre des peuples dépendants dans le monde est passé de 215 000 000 à moins de 35 000 000.

L'Assemblée générale de l'Organisation mondiale a adopté à l'unanimité le 14 décembre 1960 la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Ce texte énonce le « désir passionné de l'entrée de tous les peuples qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance, et affirme que lorsque la liberté est refusée à ces peuples, des conflits surgissent qui constituent une menace à la paix du monde. Cette déclaration proclame également « la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ».

Au cours de sa 16^{ème} session, l'Assemblée a étudié la question de la mise en application de la déclaration, et a créé le Comité spécial composé de 17 membres pour étudier ce problème. Le premier rapport de ce comité, préparé en 1962, a montré qu'il reste encore beaucoup à faire pour accélérer l'accession à l'indépendance des territoires vivant encore sous le régime colonial. En conséquence, l'Assemblée a porté le nombre des membres du Comité spécial à 24, et l'a invité à poursuivre ses travaux; en même temps, elle a lancé un appel pressant à toutes les puissances administrantes pour qu'elles prennent des mesures immédiates afin d'octroyer l'indépendance à tous les territoires coloniaux. De plus, l'Assemblée a adopté plus d'une douzaine de résolutions pour que des mesures soient prises à propos de certains territoires.

Le deuxième rapport du Comité spécial, préparé en 1963, portait sur 26 territoires représentant une population totale d'environ trente sept millions d'habitants. Tout en prenant acte des progrès réalisés en vue de la mise en œuvre de la déclaration, le Comité a affirmé que la décolonisation dans certaines parties d'Afrique et ailleurs ne se faisait pas à un rythme satisfaisant, et a exprimé son inquiétude devant la situation dangereuse qui règne dans les territoires portugais, dans le Sud-Ouest Africain et en Rhodésie du Sud.

A la lumière de ce rapport, l'Assemblée a adopté douze résolutions relatives à certains pays.

Tout en se félicitant des progrès réalisés à Malte, en Rhodésie du Nord et au Nyassaland (aujourd'hui Malawi), elle a demandé que des mesures plus positives soient prises en vue d'assurer la décolonisation de Fidji, de la Guyane Britannique, du Basutoland, du Betchouanaland et du Swaziland. En ce qui concerne Aden, l'Assemblée a demandé qu'il soit mis fin aux mesures d'urgence, que les prisonniers politiques soient remis en liberté, que des élections aient lieu en présence d'observateurs des Nations Unies, et que des consultations soient réalisées avec les gouvernements ainsi formés, afin de fixer la date de l'indépendance et d'élaborer les accords en vue du transfert des pouvoirs. Pour la Rhodésie du Sud, l'Assemblée a demandé au Royaume Uni de ne pas accéder à la requête du gouvernement minoritaire, demandant l'indépendance du pays, jusqu'à ce qu'un gouvernement majoritaire, issu du suffrage universel, soit au pouvoir; elle a également invité le Royaume Uni à convoquer une conférence de tous les partis politiques du territoire pour prendre les dispositions d'ordre constitutionnel nécessaires.

L'Assemblée a condamné l'Afrique du Sud qui refuse obstinément de coopérer avec les Nations Unies dans la question du Sud-Ouest Africain, territoire dont la tutelle a été confiée à l'Afrique du Sud en vertu d'un mandat de la Société des Nations; l'Assemblée a réaffirmé le droit de la population de ce territoire à l'indépendance. Elle a demandé au Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue d'établir une présence effective des Nations Unies dans le Sud-Ouest Africain, et a prié tous les Etats membres de s'abstenir de fournir des armes et du pétrole à l'Afrique du Sud.

La situation dans les territoires portugais d'Afrique constitue une source d'inquiétudes constantes pour les Nations Unies. Bien que l'Assemblée générale ait déjà prié le Portugal de prendre des mesures immédiates en vue de l'octroi de l'indépendance à ses territoires, et que le Conseil de Sécurité ait demandé à tous les Etats membres de refuser l'exportation d'armes pouvant être utilisées dans ses colonies, l'Assemblée a jugé bon d'adopter une résolution prenant note avec « un profond regret et une grande inquiétude » du refus persistant du Portugal de prendre les dispositions nécessaires en vue de l'application des résolutions précédentes.

(A suivre)



Exposition

15

ans

République
Démocratique
Allemande

ouverte jusqu'au 25 octobre 1964 dans la salle des fêtes de l'Imprimerie Nationale « Patrice Lumumba », tous les jours de 16 heures à 22 heures.

La population est cordialement invitée à visiter cette intéressante exposition.

Entrée gratuite.

TRAVAIL -- JUSTICE -- SOLIDARITÉ

Organe
Quotidien
du
Parti
Démocratique
de Guinée

COMPTE CHEQUES POSTAUX 6975
BANQUE REPUBLIQUE DE GUINEE
3-34-32

Genève

Ajournement de la conférence africaine des Radiodiffusions

La conférence africaine des ondes longues et moyennes, qui avait été ouverte la semaine dernière à Genève, a été prorogée lundi à une date indéterminée. Le déroulement normal des travaux avait été entravé par le secrétariat général de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), qui avait retiré arbitrairement ses services de la conférence. Le secrétariat général avait fait ce pas sans précédent, après que les délégués de certains pays aient quitté la conférence pour mani-

fester leur solidarité aux régimes racistes du Portugal et d'Afrique du Sud, qui ont été exclus à l'unanimité de la conférence.

La conférence a chargé son président, M. Diallo Alpha Ibrahima, chef de la délégation guinéenne, le conseil administratif et la conférence des plénipotentiaires de l'UIT, ainsi que le secrétaire général de l'ONU, d'informer l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et tous les Etats membres de l'Union Internationale des Télécommunications des agissements illégaux du secrétariat général de l'UIT.

Trente deux pays africains ont participé à la conférence. Le but de la conférence était d'élaborer un plan d'ondes longues et moyennes pour le continent africain.

14 décembre au Caire

Réunion de la commission économique de l'O.U.A.

Le Caire. — L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a décidé de tenir la prochaine réunion de sa commission économique et sociale au Caire, le 14 décembre prochain, a annoncé hier un porte-parole du ministère égyptien de l'Economie.

Cette réunion sera suivie par les représentants des trente cinq Etats membres de l'O.U.A. Elle doit en principe se tenir au niveau des ministres de l'Economie.

Les dirigeants des trois factions laotiennes à Paris

Le prince Souphanouvong, chef des forces pro-communistes du Pathet Lao au Laos va repartir «immédiatement» pour Paris où il reprendra ses négociations avec les chefs des deux tendances laotiennes, annonce l'agence de presse vietnamienne.

L'agence cite également une interview accordée par le prince au journal nord vietnamien «Nhan An» où il déclare que c'est à l'instigation du prince Souvanna Phouma que les entretiens ont été relancés.

Les chefs des trois tendances laotiennes avaient déjà tenté de trouver une solution au conflit qui les oppose en août dernier à Paris mais n'avaient pu parvenir à un compromis.

L'O.N.U. et les problèmes politiques mondiaux

Dans deux jours, l'Organisation des Nations-Unies va célébrer le 19e anniversaire de son existence. A cette occasion, nous publierons dès aujourd'hui quelques extraits relatifs aux différentes activités de cette organisation internationale qui compte actuellement 113 membres.

L'aspect politique des activités de l'Organisation des Nations Unies est bien connu de tous les autres aspects du travail de l'organisation.

Depuis sa création en 1945, l'ONU a, dans un certain nombre de cas, réussi à mettre un terme aux conflits armés, grâce à la négociation entre les parties intéressées sous les auspices des Nations Unies. C'est ainsi par exemple que les combats en Palestine ont cessé grâce à la méthode de conciliation et de médiation utilisée par les Nations Unies.

La crise de Suez a été résolue après la signature d'un accord sur le retrait des forces israéliennes, britanniques et françaises du territoire égyptien et la création d'une force d'urgence des Nations Unies (FONU) pour maintenir la paix dans la région. L'ONU a également permis le déblaiement du canal endommagé au cours des hostilités.

Au Congo, la partie militaire des opérations est maintenant pratiquement terminée, mais, l'opération civile se poursuit. Dans le cadre du plus grand programme d'aide civile jamais entreprise par

les Nations Unies, des centaines de professeurs ont été recrutés à l'échelon international ainsi que des docteurs, des techniciens et des conseillers du gouvernement, dans tous les domaines, depuis l'agriculture jusqu'à la santé publique.

Il arrive que se développe soudain une situation exigeant une action rapide. Telle fut la question de Cuba, à la fin de 1962, qui menaçait l'existence même de l'humanité. Le secrétaire général des Nations Unies lança des appels aux gouvernements de Cuba, des Etats-Unis et de l'URSS, et avertit le Conseil de Sécurité que «la voie de la négociation et du compromis» était la seule par laquelle la paix du monde pourrait être assurée en ce moment critique. Après des négociations interrompues à la fois à l'intérieur des Nations Unies et par échanges directs entre les gouvernements intéressés, MM. Kroutchev et Kennedy se sont mis d'accord quelques jours plus tard. Le démantèlement des bases soviétiques à Cuba et la levée du blocus américain se sont effectués sous le contrôle de l'ONU. Le secrétaire général a reçu à ce sujet une lettre signée de MM. Kuznetsov et Adlai Stevenson, le remerciant de son assistance en vue «d'écarter la sérieuse menace à la paix qui s'était récemment faite jour dans la région des Caraïbes.»

Tout récemment encore, l'ONU a réussi à mettre un terme au vieux problème opposant les Pays-Bas à l'Indonésie à propos du territoire de la Nouvelle Guinée (Irian Occidental). Lorsque l'Indonésie accéda à l'indépendance en 1949, le territoire non-autonome de l'Irian Occidental peuplé de 700.000 papous était resté sous contrôle des Pays-Bas, étant entendu que son avenir serait décidé par voie de négociations entre l'Indonésie et les Pays-Bas. Les négociations se sont poursuivies pendant 13 ans sans aboutir, et de combats éclatèrent dans le territoire en ligne.

Le 15 août 1962, les deux pays ont signé un accord en vertu duquel le territoire serait transféré à l'Indonésie le 1er mai 1963. L'Organisation des Nations Unies a assuré l'administration de ce territoire pendant la période intérimaire, du 1er octobre 1962 jusqu'à transfert à la date prévue. Les autorités indonésiennes, dorénavant chargées de l'Irian Occidental, ont promis d'assurer aux Papous, l'exercice de leur droit à l'autodétermination avant la fin de 1969.

Pendant l'année 1963, des missions des Nations Unies ont été envoyées, à la demande des gouvernements, des missions précédentes, telles que l'Organisation des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve dont le quartier général se trouve à Jérusalem, la Force d'Urgence des Nations Unies à Gaza et le Groupe d'Observateurs au Cachemire, poursuivent leurs travaux. La mission envoyée au Yémen a terminé ses travaux le 4 septembre dernier, selon le vœux des parties intéressées.

Enfin, en vertu d'une résolution (Suite page 3)

SPORTS...

Les 18^{èmes} jeux olympiques prendront fin aujourd'hui

La Hongrie et la Tchécoslovaquie joueront la finale du tournoi de football

Si à Tokio, les épreuves de natation inscrites au programme des 18e jeux olympiques ont déjà pris fin dimanche dernier, les compétitions se sont, cependant, poursuivies lundi, mardi et mercredi.

Mardi, ont eu lieu les demi-finales du tournoi de football. D'une part, la Tchécoslovaquie a triomphé de l'équipe allemande et d'autre part, la Hongrie a battu la R.A.U. par le score de 6 buts à 0.

Ainsi donc, la Tchécoslovaquie et la Hongrie sont qualifiées pour la finale qu'elles disputeront demain vendredi 23 octobre. Le même jour joueront pour la troisième place olympique, la R.A.U. et l'Allemagne. Dans un troisième match, disputé le même jour, la Yougoslavie a battu le Ghana par 4 buts à 2.

Voici par ailleurs d'autres résultats de mardi :

Aux relais 4 x 100 mètres, huit équipes se sont qualifiées pour la finale :

Première série : 1er Etats-Unis 39"5 (record olympique égalé) ; 2e France 39"9 ; 3e Jamaïque 39"6 et 4e Grande Bretagne 40"1.

Deuxième série : 1er Italie 39"6 ; 2e Pologne 39"6 ; 3e Vénézuéla 39"6 ; et 4e U.R.S.S. 39"6

En série auparavant, le Sénégal

avec Mane, Daours, Diop et Sox s'était qualifié en terminant 4e derrière les Etats-Unis, le Vénézuéla et l'Allemagne ; mais il a été éliminé dans cette demi-finale terminant en 40"2

L'Ouganda avait déclaré forfait dans cette série où le Ghana est arrivé cinquième.

Saut en hauteur

Vingt concurrents s'étaient qualifiés mardi pour disputer hier la finale du tournoi du saut en hauteur. Ces 20 concurrents ont réalisé le minimum imposé : 2m06 étaient notamment qualifiés :

— record du monde : 2m.28 par le Soviétique Valéry Brunel en 1963.

— Record olympique : 2m.16 par Chavlaad en 1960 et J. Coruthers (US) ; A. H. Sneawell (Australie) J.C. Thomas (US) ; G.A. Mille (G.B.) ; M. Idriss (Tchad) S Igun (Nigeria) ; L.W. Pecam (Australie), H. Elende (Congo) ; R. Chavlaadze (U.R.S.S) S. Petterson (Suède). Rappelons que Mahamat Idriss a produit une excellente impression lors de ces épreuves qualificatives. En effet il fut l'un des athlètes à réussir le minimum exigé dès son premier essai, mais éliminé mercredi ainsi par le Congolais Giende.

En finale du poids dames, la médaille d'or a été gagnée par la

soviétique Tamara Press qui avec 18m14 détient le nouveau record olympique. Au cours des essais, Tamara Press avait déjà amélioré à plusieurs reprises, l'ancien record qui lui appartenait avec 17m3.

Décathlon

L'Allemand Willi Holdorf en tête du concours de la première journée, s'est finalement adjugé la médaille du décathlon devant le Soviétique R. Aun, médaille d'argent et l'Allemand H.J. Waldd, médaille de bronze.

Judo

Les premières médailles ont été décernées mardi en judo, spécialité qui comprend 4 catégories.

Poids léger : médaille d'or : Tachibe Naatani (Japon), médaille d'argent : Eric Haeni (Suisse) et médaille de bronze : Bootaw (U.R.S.S.).

Escrime, épée par équipe

Dix équipes se sont qualifiées mardi au cours des éliminatoires pour les finales. Se sont U.R.S.S., Suisse, Autriche, Suède, Hongrie, Grande Bretagne, Pologne et France. La France s'est qualifiée en battant la Corée par 9-0

(Suite page 2)

Commission mixte algéro-française

La commission mixte algéro-française sur la main d'œuvre s'est réunie mardi à la villa «solombra», d'Alger pour faire le point des problèmes de main d'œuvre qui ont pu surgir depuis le 14 avril 1964, date de la création de cette commission, annonce l'agence APS.

A cette époque, MM. Neache et Grandval, respectivement ministre algérien des Affaires sociales et ministre français du Travail, avaient arrêté un certain nombre de dispositions concernant le contrôle des travailleurs se rendant en France. Une commission mixte a été créée pour surveiller l'application du protocole d'accord paraphé à Paris par le ministre français et son homologue algérien.

La délégation algérienne est composée des représentants des ministères des Affaires étrangères, des Affaires sociales et de l'Intérieur. La délégation française comprend des représentants du secrétariat des Affaires algériennes et des ministres de la Santé publique, de l'Intérieur et du Travail.